

10. Permanence et flexibilité des cacaoculteurs bété (1) à l'heure des ajustements

par Véronique ALARY, Georges COURADE,
Pierre JANIN (2)

Que va faire le cacaoculteur bété de ses plantations dans le contexte des prix actuels, malgré la dévaluation monétaire ? Quels vont être les déterminants dans la prise de décision pour étendre, planter et entretenir une cacaoyère ancienne qui rapporte de manière si aléatoire depuis plus de sept campagnes ? Aura-t-il un raisonnement d'entrepreneur soucieux de rémunérer au mieux les facteurs monétaires de production qu'il engage ? Va-t-il s'efforcer, avec la libéralisation qu'on lui a imposée, de mesurer la compétitivité relative de cette production par rapport à d'autres possibles ? Sera-t-il sensible à la rémunération du travail familial engagé dans cette affaire ? Ou bien laissera-t-il son verger en l'état, sans le récolter, ou prélèvera-t-il en fonction de ses besoins monétaires, pour scolariser ses enfants, ou soigner sa famille ? Malgré la pérennisation du patrimoine foncier, introduite par la durée de vie de ces arbres, le planteur peut-il envisager d'arracher une plantation au rapport si incertain ? Dans quelle mesure enfin l'effondrement des revenus habituels (salaires, transport, commerces,

(1) Ce texte est une refonte et une actualisation réalisée par G. COURADE, P. JANIN et V. ALARY du texte présenté sous le titre : « Half a century of cocoa-farming in Beti-land (Cameroon) : what motivates cocoa planter's behaviour ? » par V. ALARY, A. BOPDA, G. COURADE, P. JANIN, en septembre 1993 à la Conférence on Cocoa Production and Economic Development in the 19th and 20th century, organisée par la School of Oriental and African Studies et la London School of Economics.

(2) Véronique ALARY est agro-économiste, Pierre JANIN et Georges COURADE sont géographes, tous membres du projet OCISCA. Adresse : ORSTOM-Sud, 213, rue Lafayette, 75480 Paris Cedex 10.

immobilier de rapport) valorise-t-il l'investissement en plantation ou le décourage-t-il ?

Depuis les enquêtes de J. Binet en 1954, de nombreuses enquêtes et analyses ont tenté de répondre à tout ou partie de ces questions dans un contexte moins perturbé.

La crise actuelle offre aux chercheurs en sciences sociales, par sa durée et son ampleur, l'occasion d'observer et d'interpréter attitudes et comportements sous de fortes contraintes : prix du cacao très bas en francs constants, disparition de la stabilisation des prix par l'État, paiement différé de la récolte 1988-1989, libéralisation de la commercialisation sans préparation, etc. Ces événements ont-ils eu raison du mode de vie des planteurs de cacao ? L'environnement plus général a subi des modifications essentielles : les « leaders » se renouvellent, les « solidarités » se distendent, changeant de sens ou de nature, les liens clientélistes se font et se défont rendant incertain et imprévisible l'avenir à court terme. Sagesse « traditionnelle » et « bon » sens de planteur sont mis à rude épreuve : perd-il pour autant sa boussole forgée par des décennies d'argent-cacao arrivant régulièrement ?

Introduit en pays béti à partir de la fin de la Première Guerre mondiale, le cacao a été adopté tout de suite sans traumatisme initial tout en acquérant un statut spécial. Constituant un instrument de la construction étatique, il pouvait favoriser une liaison État-planteurs qui n'a pas eu lieu comme dans la Côte-d'Ivoire d'Houphouët-Boigny. Et malgré l'extension du cacao dans les forêts du Mbam et de la province du Sud-Ouest, le pays béti fournit encore plus de la moitié du cacao camerounais.

1. Permanence des comportements

La cacaoculture camerounaise a été introduite vers 1890 par la colonisation allemande sous forme de grandes plantations utilisant une importante main-d'œuvre recrutée en pays béti, notamment. Elle se répandit sous forme de petites plantations familiales dans le Cameroun central avec les encouragements de la tutelle française. Celles-ci ont constitué la base de l'« économie de traite », troc organisé entre cacao et biens de consommation par les collecteurs ayant une rente de situation dans ces échanges. Ce cycle économique a duré jusqu'à la fin des années 50. L'administration française, en rendant quasi obligatoire cette culture, introduisit l'économie monétaire et tenta de fixer une population particulièrement mobile.

1.1. Statut de planteur et gestion de la plantation

Chasseur et guerrier avant la conquête allemande, le Bété se serait transformé en collecteur de caoutchouc, porteur et manœuvre, de 1880 à 1927 (travaux forcés), pour acquérir le statut de planteur entre 1928 (arrivée du chemin de fer à Yaoundé) et 1955 (création de la caisse cacao) dans le cadre de l'économie de traite (A. Leplaideur, 1989, pp. 287-289). L'introduction du cacao semble avoir conforté les hommes dans leur statut au sein de la société, bien que l'évolution favorise parallèlement l'émancipation progressive des femmes. Avec un taux d'absence d'un tiers des hommes dans la Lékié (A. Franqueville, 1971), les femmes sont conduites à s'occuper personnellement des cacaoyères. Face à la rareté de la main-d'œuvre enfin, hommes et femmes apprennent à se soutenir et à transgresser ce qui n'était, peut-être pas, un tabou dans la division sexuelle du travail.

Il existe une filiation symbolique entre la plantation coloniale qui n'était pas encore agro-industrielle et la « plantation », parcelle extensive de cacaoyers, plantés avec des fèves volées dans les grands domaines capitalistes de l'empire germanique. Le propriétaire du verger cacaoyer se mue en planteur et il est dépendant, pour sa rémunération, du marché international. Il transforme cette dépendance en atout dans l'ordre social bété en pratiquant une économie de prestige redistributrice. Ce statut social est adossé aux fonctions utilitaristes de la plantation : revenus immédiats ou différés, épargne de précaution ou redistribuée en rente plus tard, capital que l'on consomme immédiatement ou que l'on préserve pour le « manger », lors de ses vieux jours. L'« indigène » se serait ainsi approprié, à sa façon, les privilèges réservés aux « estates managers ».

Entre 1963 et 1993, les exploitations possédant moins de un hectare occupent une place identique : 43 %. Et les plantations de plus deux hectares ne représentent jamais plus d'un tiers de l'ensemble des exploitations. Ces micro-plantations n'ont, au mieux, retenu des plantations coloniales que l'usage des plants sélectionnés et des produits phytosanitaires. Pour le reste, qu'il s'agisse de la culture pure, de la main-d'œuvre salariée ou de l'utilisation d'engrais, les comportements sont conditionnés par la conviction de l'encadrement agricole et par les contraintes foncières et familiales. On a donc des rendements particulièrement bas qui oscillent entre 100 et 400 kg/ha avec une moyenne de 100 à 150 kg/ha alors qu'on obtient des rendements cinq à dix fois plus élevés en station agronomique. L'utilisation de techniques rudimentaires limite la surface de la cacaoyère aux capacités de mobilisation de la main-d'œuvre : 3 à 5 hectares en pays bété. De même, la

pression foncière constitue un autre facteur limitant de l'extension de la plantation. Enfin, le souci de sécurité alimentaire impose des systèmes et des rotations culturales permettant la culture de toute la gamme des vivriers possibles en culture intercalaire.

Au total, cette distorsion entre la dimension sociale de la condition d'arboriculteur et la gestion agro-économique de la plantation, n'est pas de nature à favoriser la modernisation de la cacaoyère. Elle a cependant pour avantage d'éviter une trop grande soumission du cacaoculteur au marché puisqu'il reste un faible utilisateur de facteurs monétaires de production. L'ancienneté du verger, à l'heure actuelle, conduit cependant tous les observateurs à estimer que sa régénération et sa replantation sont devenues indispensables pour assurer sa survie dans un marché international concurrentiel.

Culture pérenne d'une durée moyenne de vie productive de quarante ans, la cacaoculture a modifié le mode de gestion foncière en conférant à la terre une valeur patrimoniale dont on hérite, en plus de sa valeur d'usage. La sédentarisation et la pression foncière accentueront le rôle de marqueur foncier du cacao. Et il poussera l'individu à s'émanciper de la famille élargie (*nda-bot*). Introduite d'abord en zone densément peuplée, cette arboriculture ne revêt pas, en premier lieu, le caractère pionnier et capitalistique, consommateur de forêt, qu'elle eut en Côte-d'Ivoire ou dans le sud-ouest du Nigeria.

Tableau 1

Le cacao dans les revenus en pays bété (1954-1964-1976-1991-1993-1994)

Source Année	Binet 1954 (1)	Gabaix 1964 (2)	Leplaideur 1976 (3)	Ocisca 1991 (4)	Janin 1993 (5)	Stabex 1994 (6)
(A)	65-75	85	150	250	200	150
(B)	44 500	56 000	95 000	202 000	449 000	331 000
% cacao	70	48	74	45	9	15
% vivrier	4	18	11	20	24	30
% autre	26	34	15	35	67	55

A = Prix-producteur officiel en francs CFA courant (non déflaté) par kg.

B = Revenu annuel moyen en francs CFA non déflaté pour chaque enquête.

(1) Budgets de 496 ménages dans 20 villages du Centre du Cameroun.

(2) Budgets de 193 ménages du Centre du Cameroun.

(3) Budgets de 130 ménages du Centre du Cameroun.

(4) Budgets de 339 ménages du village de Yemessoa 1 et 2 (Lékié).

(5) Budgets de 100 ménages du Centre du Cameroun.

(6) Budgets de 107 ménages dans l'Est et le Centre du Cameroun.

Le producteur a souvent calqué ses efforts d'exploitant-récoltant aux besoins monétaires estimés et aux possibilités d'achat plutôt que de mettre sur le marché tout ce qu'il peut vendre, d'où l'expression de « revenu-cible » employée par A. Leplaideur (1989) pour qualifier la stratégie des planteurs dans les années 1980. Plusieurs types de stratégies ont été observées, en ces temps paisibles, en fonction de la pression sur la terre et de l'insertion dans l'économie monétaire : prédominance du cacaoyer marqueur foncier, là où la terre est largement disponible, de sa fonction de capital de recours quand l'espace est plus restreint et de capital systématiquement exploité quand la pression sur les terres est maximale comme dans la Lékié (A. Leplaideur, *idem*).

Toujours est-il que, si les différentes enquêtes révèlent une progression des revenus en francs courants entre 1954 et 1993, le cacao y participe pour plus de 70 % en année faste et pour moins de 15 % en 1993.

1.2. Une culture sociale et un marqueur culturel

En pays bété, le cacaoyer a été adopté et non imposé. Et s'il est devenu marqueur foncier, il a été aussi remarquablement intégré dans une société d'aînés et de cadets, sans aggravation des disparités sociales et sans modernisation technologique. Rien n'a totalement changé, mais tout a évolué dans le sens souhaité par la société bété, le cacao surignant les tendances de fond de cette société. Mieux, il a été l'instrument de l'authentification sociale de chacun, permettant aux aînés de confirmer leur importance par le recours à l'économie de prestige.

Prenant très jeune l'habitude de suivre son père dans la plantation, et de participer aux différentes tâches d'entretien, le futur planteur est naturellement conduit à reprendre, poursuivre et agrandir les superficies en cacao. La plantation héritée du père est toujours préservée, quel que soit son âge. Il est très rare que les anciennes plantations héritées fassent l'objet d'un arrachage ou d'un recépage massif, à moins que le foncier ne soit trop exigü. Vénération du passé et crainte des anciens (Ph. Laburthe-Tolra, 1981 ; A. Franqueville, 1987), conditionnent bien souvent le comportement des planteurs bété.

S'il y a eu accumulation foncière ou constitution de rente foncière, cela tient à la position du lignage dans la société locale et à l'ancienneté d'installation de la famille. Si le morcellement des cacaoyères est rarement équitable, il aura finalement permis d'éviter l'apparition d'une classe de planteurs, comme aurait pu le faire la règle de l'héri-

tier unique. En fait, la culture du cacao consacrait une aventure collective sans exclus et sans nouveaux riches.

L'éventail des revenus bruts annuels, relevés à Yemessoa, au cours de l'année 1991 est de l'ordre de 1 à 4,5, contre 1 à 7 à Bafou dans le pays bamiléké (enquête OCISCA, phase expérimentale).

S'il n'y a pas eu de stratification en classes antagonistes, c'est parce qu'il y a eu maintien des formes traditionnelles de régulation sociale. Les arbitrages se font dans le cadre d'une hiérarchie à laquelle chacun doit donner fréquemment son adhésion, d'où la régulation, apparemment consensuelle, et la redistribution des biens et du pouvoir faussement égalitaire.

Depuis le désengagement de l'État en 1989, et malgré une campagne cacaoyère 1992-93 faite pour décourager les meilleures bonnes volontés, la majorité des planteurs a préféré l'investissement productif : 42 % des exploitants ont, par exemple, acheté auprès de commerçants privés, les produits phytosanitaires indispensables à une lutte contre la pourriture brune (enquête Cacao, P. Janin, 1992-1993). Cette volonté réaffirmée de maintenir soins et travail a surpris, car elle tranche radicalement avec le mode de gestion précédent. Peut-on pour autant parler de revirement ? Les cacaoculteurs ne désespèrent pas du cacao parce qu'ils croient en son avenir, tout en prenant conscience qu'il n'y a pas d'alternatives crédibles ailleurs, faute de structures d'appui.

1.3. Des stratégies multiples pour des cacaoyères gérées par des vieux

A quoi servent les cacaoyères ? Beaucoup de réponses appartenant à divers registres ont été données : gestion patrimoniale, passage de l'usufruit à une forme de pleine propriété, préservation du capital arbusatif ou consommation du capital, placement de prévoyance intergénérationnel, etc. La cacaoyère répond donc à de multiples objectifs de gestion patrimoniale. C'est un capital dormant et productif, un placement et un outil de travail.

Tout ceci traduit l'effort réalisé pour se préserver soi-même et sa famille du besoin présent et à venir dans un pays où n'existe pas d'« État-providence ». On a quelque peine à considérer le planteur comme un épargnant sans conseiller, et comme un gestionnaire de patrimoine sans gérant ! Élément d'un patrimoine qu'on transmet et assurance-retraite qui constitue une rente annuelle, le cacao constitue un placement de « père de famille » peu spéculatif pour la majorité des planteurs bété.

Le cacaoculteur a un comportement de gestionnaire de capital, la cacaoyère représentant un placement financier actualisé sur les prix nets anticipés, payés au producteur, coxage et transport déduits. Les profits (différence entre la valeur du produit vendu et les coûts monétaires des facteurs de production) constituent en fait la rémunération du travail familial et du capital investi dans la cacaoyère. Ceci permet à la fois le financement des dépenses courantes, de l'épargne et des investissements. Tout ceci servira à financer des activités productives, la formation des enfants et le maintien ou l'accroissement du capital cacaoyer pour les vieux jours.

1.4. Planteurs et rentiers de la filière : des rapports ambivalents

Poumon de l'État camerounais d'avant la manne pétrolière, la filière cacao a longtemps fait l'objet d'attentions particulières de l'État : organisation du marché, interventions en matière d'intrants et de recherche. Avec des succès plus qu'inégaux aboutissant aujourd'hui à son retrait partiel de la filière et à un grand retour de la traite d'antan... En vingt-huit ans d'organisation du marché (1960-1987), l'État camerounais n'a, en effet, attribué au planteur qu'à trois reprises plus de 75 % du prix de vente du cacao sur le marché international (prix free on board), 10 fois entre 50 et 75 % et 15 fois, moins de 50 %. En 1985-1986, le prélèvement de l'État s'élevait à 25 % du prix fob, 51 % revenant au producteur pour un prix de réalisation de 819 francs CFA. Et s'il ne prélevait que 0,3 % en 1991-1992 pour un prix de réalisation de 374 francs CFA, les intermédiaires continuaient à s'adjuger 39 % de ce prix !

De 1920 à la création de la caisse de stabilisation du cacao en 1955-1956, le planteur subit le système de la traite sans thésaurisation possible. De 1956 à 1991, l'Office national de commercialisation des produits de base (ONCPB) était supposé assurer le maintien des prix au producteur. En fait, les prix officiels au producteur seront toujours des prix connaissant une croissance mesurée en francs courants et resteront toujours en deçà du prix international pour ne pas avoir à entamer des fonds réservés par la caisse de stabilisation au budget de l'État. Le prix d'achat du cacao a été ainsi divisé par trois en francs constants entre 1960 et 1992 et la dégradation du pouvoir d'achat du cacaoculteur est constante depuis 1960 avec un décrochage brutal en 1989-1990. Les prélèvements cumulés pour la période 1979-1988 sur les filières café robusta et cacao s'élevaient à plus de 371 milliards de francs CFA, 200 milliards auraient servi au fonc-

tionnement de l'État en général, l'Office national coûtant, à lui seul, en année normale, plus de 12 milliards de francs CFA (G. Courade, I. Grangeret, P. Janin, 1991, pp. 121-128).

Avec la faillite de l'organe de stabilisation en 1992, le gouvernement a été contraint de libéraliser la commercialisation, les différents acteurs de la filière devant pour la campagne 1994-1995 prendre en compte les signaux du marché mondial. Tout ceci risque d'aboutir au retour de l'économie de traite en maintes régions du Cameroun dans un marché non protégé. L'instauration d'un prix garanti au planteur par la caisse de stabilisation se révéla déterminant pour le maintien du cacao dans l'exploitation, par la régularité du revenu qu'il procurait, sans pour autant inciter à l'amélioration du produit ou au renouvellement du verger. L'arrêt des interventions de l'État, à tous les niveaux de la filière, inquiète donc les planteurs qui se sentent démunis face aux collecteurs privés.

On qualifie le comportement du planteur de rentier, dans la mesure où il ne mobilise que peu de travail pour valoriser sa cacaoyère qui lui assurait, en période euphorique, un revenu conséquent et régulier. C'est, en fait, un système de production extensif qui est qualifié de rentier alors qu'il dégage les meilleurs profits à l'unité de travail. Le planteur bête vit d'une culture d'exportation dont le marché fut monopolistique et protégé. On peut donc parler d'une culture de rente (3) dont l'État a été le seul rentier.

2. Flexibilité de l'appareil de production

La culture de cacao n'a introduit aucun bouleversement dans les techniques culturales. Elle a été ajoutée et associée aux pratiques antérieures qui se rapportaient à des cultures vivrières d'autosubsistance, les premières années de sa mise en place.

(3) Par rente, on a pour habitude de désigner les avantages et/ou les revenus réguliers qu'un individu, un groupe ou une personne morale peut retirer d'une position économique dominante ou protégée, d'une situation sociale favorable, d'une localisation géographique privilégiée ou de potentialités écologiques qu'il est l'un des rares à posséder. Un comportement rentier peut également découler de l'environnement ainsi donné ou construit de toutes pièces. On construit des rentes par le biais de réglementations créant artificiellement des avantages pour certains lieux, secteurs ou acteurs de l'économie. Ces rentes élaborées par fonctionnaires et hommes politiques, peuvent donner lieu à des malversations.

2.1. Une régénération statistiquement masquée

Entretenir une cacaoyère ne demande aucun investissement important. Les tâches de désherbage et de taille s'inscrivent dans la lignée des travaux agricoles antérieurs. Les opérations de fermentation et de séchage sont réalisées selon des méthodes rudimentaires.

Les traitements phytosanitaires se sont avérés très vite indispensables face aux agresseurs naturels (champignons, insectes ravageurs). Depuis 1961, certains services agricoles se sont mobilisés dans la lutte anticapside et antipourriture brune et les brigades phytosanitaires de la Sodecao (Société de développement de cacao) ont permis le maintien d'un capital cacaoyer productif au plan agronomique sans affecter la trésorerie du planteur.

Deux facteurs de production ont contribué à façonner l'image d'une cacaoculture proche de la cueillette : la faiblesse des charges d'exploitation supportées par les planteurs et le vieillissement du parc cacaoyer.

S'agissant de la démographie cacaoyère, les avis sont partagés. Les différentes évaluations de l'âge du verger ont toujours pris comme base le relevé systématique des livraisons de pieds sélectionnés, effectué par la Sodecao. 42 % des arbres auraient plus de 40 ans d'âge, et 70 % plus de 26 ans. La reconstitution de l'histoire de quelques 160 plantations dans la province du Centre nous montre pourtant que le phénomène de replantation spontanée a souvent été sous-estimé. Renouvellement par arrachage et recépage (plus de 100 pieds) restent toujours l'apanage d'une minorité, mais la plupart des planteurs entretiennent en permanence des pépinières traditionnelles. Elles serviront à remplacer les manquants et les pieds improductifs au coup par coup. Difficile donc d'évaluer de manière précise l'âge d'une plantation. Il faut relever que l'activité de replantation est restée cependant une constante à tous les âges de l'histoire récente du cacao (1955-1993). Ce mode de redensification « en continu » de la plantation ne nécessite aucun capital préalable, les charges d'exploitation concernant la plantation étant réduites au renouvellement du petit matériel (machette, hâche, pulvérisateur) et à l'achat de quelques produits phytosanitaires.

2.2. De très faibles coûts monétaires de production avant la dévaluation

En 1993, avant la dévaluation de janvier 1994, les facteurs de production rémunérés en pays bété s'élevaient, en moyenne pour une centaine d'exploitations, à 10 500 FCFA/ha pour 1 200 arbres et à 75 FCFA par kg produit (rendement moyen de 140 kg/ha) (P. Janin).

45 % de ces charges sont destinées à l'achat de produits phytosanitaires et 23 % à l'entraide, l'oubliée des calculs économiques classiques. Aucune estimation chiffrée ne peut être donnée des coûts d'utilisation de la main-d'œuvre familiale et des coûts d'amortissement du capital arbustif et matériel. Peu d'investissements productifs, l'essentiel des dépenses est consacré à l'alimentation, l'éducation, l'habillement et l'habitat, sans grands changements entre 1954 et 1993.

Une plantation de 1 200 pieds (environ 1 ha), ayant un rendement moyen de 140 kg/ha constaté en 1992-1993 dans une centaine de vergers, ne dégage pourtant qu'un revenu annuel brut de l'ordre de 28 000 francs CFA et net de 17 500 francs CFA (réfraction et transport non déduits). Ceci faisait une rémunération de la journée de travail de l'ordre de 400 francs CFA en excluant tout amortissement de la mise en place de la plantation et de l'équipement.

Depuis 1956, il n'y a pas eu de substitution du capital au travail. Ainsi, jusqu'en 1991, toute la main-d'œuvre disponible sur place était déjà mobilisée. Dans les espaces non saturés où la densité démographique n'excède pas 40 h./km², les agriculteurs préfèrent étendre les surfaces cultivées dans les réserves de terre. C'est seulement lorsque la pression démographique augmente que l'intensification avec une certaine artificialisation du milieu doit être envisagée si l'on veut augmenter la productivité. En pratique, elle s'effectue essentiellement en maximisant les facteurs de production internes à l'exploitation (terre et travail familial) qui sont encore très peu intégrés au marché.

2.3. On s'en tient à des conduites éprouvées

Quelles vont être les réactions des planteurs à la baisse des prix payés ? En 1991 (OCISCA phase expérimentale), 60 % des planteurs environ exprimaient la volonté d'augmenter la superficie des plantations en cacao. En 1993 (enquête Janin), dans le pays bété, même si le kilo de cacao était payé 100 francs CFA contre 200 en 1992-1993, 56 % de la centaine de planteurs interrogés déclarent vouloir régénérer massivement, contre 44 % l'année précédente. Le doublement du prix au producteur décidé, après la dévaluation du franc CFA (11 janvier 1994) ne peut qu'accélérer le phénomène de la régénération.

Dans un contexte très incertain, les planteurs préfèrent s'en tenir à des stratégies éprouvées de longue date (développement des cultures vivrières, multiplication des travaux de tâcheronnage, maintien du capital cacaoyer, valorisation des fruits de la forêt et du vin de palme) avec une prise minimale de risque. Les difficultés de trésorerie expli-

quent que, même négocié entre 170 et 190 FCFA/kg (prix réel payé au planteur en 1992-1993), le planteur n'abandonne pas le cacao.

3. Des stratégies pour des temps incertains

La pérennité de la cacaoyère, outil de travail et d'épargne, est-elle assurée ? On doit s'interroger. A la différence du caféiculteur bamiléké, le planteur bété n'a pas été amené à penser le risque, à gérer son environnement, car il a vécu dans le giron des sociétés parastatiques et a cru à la pérennité d'un marché protégé. Ce n'est donc que depuis peu qu'il redécouvre les mérites de la diversification agricole.

L'idéal de l'agriculture extensive renvoie à un raisonnement économique en termes de coûts/avantages. Une amélioration des rendements à l'hectare, en effet, compensant, par une productivité accrue, la baisse du cours mondial du cacao ne peut s'envisager que si l'on maximise les investissements productifs de préférence non rémunérés. Il faut donc que le coût de l'unité produite diminue en investissement-travail ou en consommations intermédiaires acquises sur le marché. Ceci reste peu praticable puisque le planteur ne peut peser à la baisse sur le coût des intrants ou sur le prix de la main-d'œuvre disponible ou exiger un sur-travail de sa famille déjà bien occupée. On comprend donc qu'une augmentation de la surface en cacao — solution choisie par 60 % des planteurs (OCISCA 1991) pour compenser la perte de valeur du cacao — soit la seule solution envisageable. Qui va payer 500 FCFA/jour une main-d'œuvre marchande pour une culture qui n'en rapporte que 400 en 1992-1993 ?

3.1. *La rentabilité de la cacaoculture en économie ouverte est-elle démontrée ?*

En économie ouverte, la cacaoculture doit être compétitive par abaissement de ses coûts de production, les intermédiaires fonctionnant à moindre coût. La productivité de la terre devrait augmenter pour égaler celle des concurrents, Brésil ou Malaisie. L'ajustement se fera ensuite par les « signaux du marché » que sont les prix. Si le planteur tire du profit de sa plantation, il la maintiendra et la développera ; s'il perd de l'argent, il va arrêter.

N'ayant pas fait de sa cacaoculture une « nouvelle frontière » en défrichant sans retenue des terres sous-occupées bien qu'appropriées, le pays bété n'a pas fait appel à une main-d'œuvre étrangère ou non autochtone abondante comme dans la région du mont Cameroun ou dans le Sud-Est ivoirien. Il ne peut donc affronter cette concurrence qu'en artificialisant le milieu ou en consommant de plus en plus de forêt.

S'il souffre d'un désavantage du point de vue technique, le cacao camerounais dispose d'une qualité meilleure que celle de la Malaisie, qui lui permet de se placer sur un petit marché consommateur.

Dans la théorie économique, le calcul des coûts de production sert à estimer quel serait le prix minimum d'achat du cacao permettant de couvrir les coûts des facteurs engagés dans la production. Les coûts sont évalués par extrapolation des prix de marché des différents facteurs de production selon les indications de la Sodécao. Pour une rémunération journalière de 500 FCFA/j à raison de 54 jours de travail par an, le coût de production du cacao s'élève à 164 FCFA/kg pour un rendement moyen de 250 kg/ha. Le coût des produits phytosanitaires représente près de 15 % des coûts totaux (avant la dévaluation qui les a doublé).

3.2. Les facteurs à prendre en compte dans l'analyse

En l'absence de marché des facteurs de production et d'accès à l'information économique, le planteur ne peut raisonner comme le supposent les économistes libéraux. Le mode d'acquisition dominant des terres pour l'arboriculture reste la filiation même. Quand existe un marché foncier, dans la Lékié ou le Mbam par exemple, les ventes de terre y restent marginales. Il n'y a pas, non plus, de marché du travail. Le développement de différentes formes d'entraide pour certains travaux résoud en majeure partie le problème. En fait, dans une situation de disponibilité foncière, chacun préfère créer sa propre plantation que vendre son travail.

Le coût des intrants pèse lourd avec l'arrêt des subventions et leur renchérissement dû à la dévaluation. Il constitue le premier goulet d'étranglement en 1994 (G. Courade, V. Alary, 1994). Les planteurs s'évadent du marché pour le renouvellement du matériel végétal selon l'habitude locale. Si l'on défalque les coûts d'installation d'une nouvelle plantation, ceci ramène les coûts de production à 131,5 FCFA/kg en prenant la même base de calcul que plus haut (chap. 3.1.).

Le prix effectivement payé au producteur doit tenir compte des tricheries sur le poids, des avances de trésorerie ou des effets des monopoles de fait. Ainsi, lors de la campagne cacaoyère 1992-1993, le prix payé aux planteurs de Yemessoa était de 200 FCFA/kg, par suite d'une négociation forcée passant par la réfraction (4) sur le poids.

La soumission du planteur au marché n'est jamais totale ou programmable dans un ménage de cacaoculteurs, tant les priorités sociales des familles, les obligations communautaires entrent dans la fonction de production.

*
* *

La cacaoculture a été parfaitement adoptée par le peuple bété de cette partie centrale du Cameroun qui a su l'utiliser en « père de famille » pour marquer ses terres, faire face à ses obligations sociales présentes et à venir et léguer à ses héritiers un petit capital. Il a su transformer une condition qui lui est faite en un statut valorisant. Ce comportement prévoyant n'a pas interdit une gestion adaptée aux contraintes de main-d'œuvre et de pression foncière du système de production. Les années 1992-1993 montrent la mise en place de stratégies attentistes. C'est que l'attachement au cacao porte le planteur à ne pas rejeter ce qui l'a assis socialement, d'autant plus que le calcul économique fait *selon son optique* laisse encore une petite marge de profit.

Sensible aux modifications rapides de l'environnement économique et institutionnel, le planteur regrette souvent le temps de la gestion étatique de la filière ou celui du système coopératif quand celui-ci fut efficace (Zapi-Est et Zapi-Centre). Ignorant l'ampleur des prélèvements étatiques de l'ONCPB, le planteur s'inquiète de se retrouver seul face à des acheteurs tout-puissants devant lesquels il se sent désarmé malgré quelques tentatives de groupement. Ignorant tout des prix internationaux, il se demande aussi comment court-circuiter des intermédiaires soupçonnés de s'enrichir à ses dépens. L'idée de « circuit court » producteur/consommateur fait son chemin, à Yemessoa, par exemple.

Au total, les permanences dans les comportements l'emportent sur les changements inconsidérés. Bien des incertitudes restent, qu'il faut

(4) La réfraction est « ce qu'on coupe de bouche », forme de maquignonnage aboutissant, après négociation, à une diminution du poids réel du produit livré en défaveur du producteur.

dra affronter dans le cadre de logiques anciennes qui n'interdisent aucune innovation sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- BINET (J.), 1956, *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Paris, ORSTOM, Coll. « L'Homme d'Outre-Mer », n° 3, 154 p.
- COURADE (G.), GRANGERET (I.) et JANIN (P.), 1991, « La liquidation des bijoux du prince : les enjeux de la libéralisation de la filière café-cacao au Cameroun », *Politique africaine*, n° 44, pp. 121-128.
- FRANQUEVILLE (A.), 1987, *Une Afrique entre la ville et le village : les migrations dans le Sud-Cameroun*, thèse de doctorat d'État, Paris, ORSTOM, Collection « Mémoires », n° 109, 646 p.
- GUYER (J.I.), 1980, « Female farming and the Evolution of food Production Patterns amongst the Beti, South-Central Cameroun », *Africa*, vol. 50, n° 4, pp. 341-356.
- LABURTHE-TOLRA (P.), 1981, *Minlaaba I. Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Béti du Cameroun*, Paris, Publications de la Sorbonne, 490 p.
- LEPLAIDEUR (A.), 1978, *Les travaux agricoles chez les paysans du Centre-Sud Cameroun : les techniques utilisées et les temps nécessaires*, Montpellier/Yaoundé, IRAT-SODECAO, 125 p. multigr.
- LEPLAIDEUR (A.), 1985, *Les systèmes agricoles en zone forestière : les paysans du Centre-Sud Cameroun*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Économie Rurale, Université de Montpellier I, 615 p.
- LEPLAIDEUR (A.), 1989, « Vie et survie domestique en zone forestière camerounaise : la reproduction simple est-elle assurée ? », pp. 277-290, in ELDIN (M.), MILLEVILLE (P.) eds, *Le risque en agriculture*, Paris, ORSTOM (« A travers champs »), 620 p.
- OCISCA, 1991, *Les cacaoculteurs et la crise en 1991 : encore et toujours le cacao ! (Observatoire du Centre du Cameroun)*, rapport d'étape phase 1, Yaoundé, projet OCISCA (CUDs-ISH-ORSTOM), novembre 1991, 25 p. multigr.
- PAUVERT (J.-C.) et LANCREY-LAVAL (J.-L.), 1957, *Le groupement d'Evo-doula (Cameroun) - Étude socio-économique*, Paris, ORSTOM, Sciences humaines outre-mer, Rapports du Conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer, 55 p.
- SANTOIR (C.), 1992, *Sous l'empire du cacao : étude diachronique de deux terroirs camerounais*, Paris, ORSTOM, Collection « A travers champs », 191 p.